

Fontainebleau, le 6 décembre 2024

Le Président de la communauté
d'agglomération du Pays de Fontainebleau

à

Mesdames et Messieurs les
conseillers communautaires titulaires

N/REF: MM/ND/VPL/2024D-1935
Affaire suivie par : Mylène MUSY
Ligne directe : 01-72-66-11-38
Messagerie : secretariat.general@pays-fontainebleau.fr

Objet : Convocation au conseil communautaire du 12 décembre 2024

Madame, Monsieur, Cher(e) collègue,

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT), je vous convie à participer, en qualité de conseiller communautaire, à la réunion du conseil de la Communauté d'agglomération, le :

Jeudi 12 décembre 2024 à 19h00

**Siège de la communauté d'agglomération
Du Pays de Fontainebleau
80 route de Valvins
77920 SAMOIS-SUR-SEINE**

A ce titre, je vous prie de trouver ci-joint l'ordre du jour et le dossier de conseil.

Dans l'hypothèse où vous ne seriez pas présent à cette réunion, je vous invite à prévenir votre suppléant, conformément à l'article L5211-6 du CGCT.

Pour les élus ne disposant pas de suppléant, vous pouvez donner pouvoir à un autre conseiller communautaire. Ce pouvoir, dont le document est joint au présent dossier, devra être remis en début de séance, soit envoyé en amont à l'adresse mail secretariat.general@pays-fontainebleau.fr. Il est rappelé que chaque élu n'est porteur que d'un pouvoir.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, Cher(e) collègue en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Pascal GOUHOURY



Président de la Communauté
d'agglomération